

Chronique suisse-romande

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **18 (1931)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ité, etc., seront exécutés par différentes maisons de la place.

Il est prévu des locaux pour la poste, le télégraphe, la radiophonie et le téléphone, service très important qui met 42 cabines à la disposition des journalistes.

Les constructions en cours, qui ont commencé le 23 juin 1931, doivent être achevées, compris toutes installations intérieures, le 31 janvier 1932. Ces constructions n'ont pas un caractère provisoire. Il est admis, qu'après la Conférence du Désarmement, elles seront utilisées par le Secrétariat de la S. D. N. auquel elles sont directement reliées.

Chronique suisse-romande

Genève

Le nouveau palais de la S.D.N. La farce du palais continue: voici le texte de la résolution votée par la quatrième commission dans sa séance d'octobre concernant le nouveau bâtiment de la S. D. N.

«L'Assemblée, ayant pris connaissance du rapport de la quatrième commission sur les nouveaux bâtiments, péniblement surprise par les renseignements fournis à la quatrième commission par la commission de contrôle, d'après laquelle il y a lieu de craindre que le devis approuvé par l'Assemblée à sa XI^e session ordinaire, pourrait être dépassé de 7 à 8 millions de francs suisses, si l'on n'y mettait pas bon ordre,

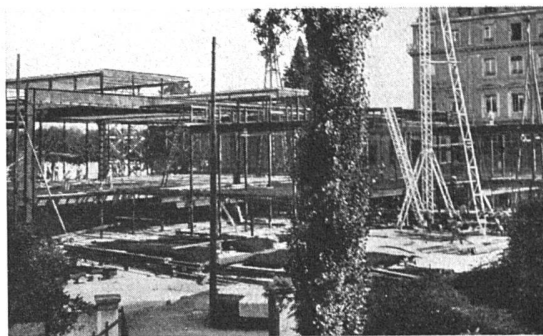
«affirme sa volonté de maintenir, en principe, le devis adopté l'année dernière,

«donne mission à la commission de contrôle, après s'être entourée des avis techniques et juridiques nécessaires et sans exclure l'intérêt du sort du contrat passé avec les architectes, de soumettre dans le plus bref délai à l'approbation du Conseil, un programme répondant dans les meilleures conditions possibles à la volonté ci-dessus manifestée.»

Nous laissons aux lecteurs de notre précédente chronique sur la requête de Le Corbusier, le soin de tirer, d'après la présente résolution, les conclusions qui s'en dégagent. Nos réserves formulées sur la compétence des architectes choisis par la S. D. N. se trouvent donc confirmées par l'organe même de la S. D. N.

Fribourg

Le concours pour la décoration de l'église St-Pierre. Le jury de ce concours s'est réuni récemment. Il s'agissait de juger 14 projets en présence destinés à la décoration intérieure du nouvel édifice religieux construit à Fribourg et concernant, notamment, la nef et le chœur avec leurs voûtes, et le fond rectangulaire du chœur au-dessus du maître-autel. Ce fond sera couvert d'une mosaïque mesurant 10 mètres de hauteur sur 7 mètres de largeur. Le



Eisenskelett der Konferenzbauten
Charpente métallique des constructions de la Conférence
du Désarmement, Genève

sujet de la mosaïque imposé aux concurrents était «Saint-Pierre».

Le jury a choisi à l'unanimité le projet du peintre futuriste italien *Gino Severini* résidant à Paris et très connu en Suisse par ses fresques de *Semsaies* et de *La Roche en Gruyère* et par sa grande mosaïque de *Tavannes*. Severini ayant présenté une variante, le jury ne s'est pas encore prononcé sur le choix. Il est donc certain que deux camps se formeront dans l'opinion.

Lausanne

Le Conseil d'Etat et la Tour de Bel-Air. Dans sa séance du 29 septembre 1931, le Conseil d'Etat, statuant sur recours de: 1. la Société vaudoise des Beaux-Arts, 2. le comité de restauration de la Cathédrale, 3. la Société d'art public, contre la décision de la Municipalité de Lausanne, autorisant la construction de la tour d'habitation que la S. A. Bel-Air-Métropole se propose de construire;

Vu le préavis de la commission de recours en matière de police des constructions, préavis dont il adopte les considérants et les conclusions, sur proposition du Département des travaux publics, décide:

1. Les recours de la Société d'art public, du comité de restauration de la Cathédrale et de la Société vaudoise des Beaux-Arts sont écartés;

2. Les frais de la commission de recours seront supportés par l'Etat.

La question concernant la construction de la tour de l'architecte *Laverrière* FAS est donc réglée, après plusieurs mois d'inquiétantes polémiques et d'inutiles discussions.

Pour la révision du plan d'extension. On sait que, justement préoccupée par les multiples problèmes quotidiennement posés par l'extension toujours croissante de la circulation et par les innombrables constructions en cours, la Municipalité a décidé de reviser le plan communal d'extension qui ne correspond plus au développement de Lausanne et à l'orientation prise par celui-ci. La ville

ouvre donc un *concours d'idées* auquel sont admis à concourir a) les architectes, ingénieurs et géomètres *suisses*, b) les architectes, ingénieurs et géomètres *étrangers* établis régulièrement en Suisse depuis le 1^{er} janvier 1927.

Le concours doit fournir à la Municipalité des propositions intéressantes sur 1. la revision des zones, soit la délimitation à donner aux nouvelles zones fixées par le projet de règlement, à l'exception de la zone dite du Grand-Pont dont la délimitation est réservée; 2. des compléments ou des modifications à apporter à son plan d'extension.

Les projets devront être déposés à la Direction des travaux de la commune ou remis à la poste avant le 31 mars 1932, à 18 heures.

Une somme de 50,000 francs est mise à la disposition du jury. Elle sera répartie en 8 prix au plus. Dix mille francs sont, en outre, prévus pour l'acquisition éventuelle de projets non primés mais qui présenteraient des solutions intéressantes.

Jusqu'au 30 décembre 1931, les concurrents pourront demander, par écrit, des renseignements complémentaires au programme; les demandes seront adressées à la Di-



Fin des démolitions du Quai du Seujet, Genève

rection des travaux de la ville de Lausanne. Les renseignements seront communiqués à tous les concurrents.

Exposition Aubert. A l'Atelier-Ecole-Aubert a eu lieu une exposition fort intéressante des œuvres de *Georges Aubert* et *Jacques Berger*, ainsi que de leurs élèves.

Exposition Auberjonois. Les Galeries d'Art Paul Valotton ont organisé une remarquable exposition de 40 dessins de fantaisie du peintre *René Auberjonois*.

Arch. *Albert Sartoris*.

Sur Rodolphe-Théophile Bosshard

Appareil fréquemment odieux, dans de nombreux cas l'art de peindre a moins pour mission d'intéresser l'artiste que de trouver le moyen le plus facile de retenir l'amateur.

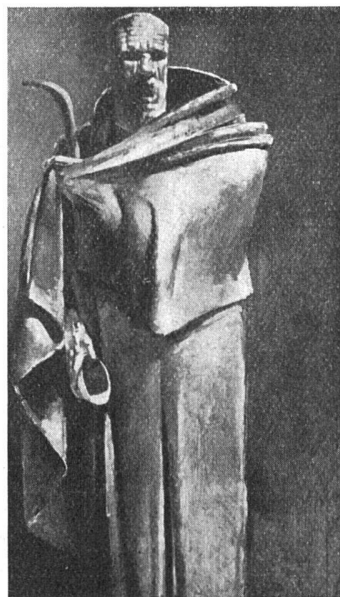
Acceptation d'un *certain* esprit par le renoncement absolu.

Sans doute les peintres auront toujours besoin du public, puisqu'en définitive ce que l'on crée lui est en partie destiné. Il n'en est pas moins vrai toutefois qu'une œuvre d'art, si ingénieuse soit-elle, ne cachera jamais le peu d'amour que l'artiste qui l'a conçue a pu lui porter. Si j'insiste sur ce point, c'est qu'en peinture on a vite fait d'oublier l'œuvre pour l'artiste.

Peinture cadencée par intermittences soudaines, celle de Rodolphe-Théophile Bosshard obéit avant tout à son plaisir. Serrée dans son élan rythmé, muselée par une sensualité mystique en éveil constant, elle se prévaut des éléments plastiques du siècle.

Mystère enchaîné donnant le change au paradoxe des tendances. Nuit brutalement enrayée par la lumière. Voilà ce peintre.

Artiste connaissant *son* intelligence, Bosshard organise sa volonté sensuelle qui n'agit jamais au détriment de sa volonté spirituelle. Idéalisme savant dont la faculté primordiale est d'avoir une vertu nettement contemporaine. Mais si elle s'avoue parfois moins apparemment équilibrée, c'est qu'elle apprécie davantage l'intention



Rod.-Th. Bosshard
Nicolas de Flue

plastique que le résultat pictural. C'est là sa croyance, et c'est l'art tout entier. Croire au moyen et ne pas s'attacher à la solution.

La peinture n'est pas, comme l'architecture, une mathématique de l'esprit et de l'ordre structural. La peinture de Bosshard ne s'érige point en régénératrice inconciliable aux lois de la nature. Elle lui suffit; elle se suffit à elle-même. C'est tout et c'est déjà trop peut-être.

Albert Sartoris.